

**Commentaire déposé le 10 août 2019 dans le cadre du
Mandat d'initiative - Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre
Commission des transports et de l'environnement (Assemblée nationale)**

RECYCLAGE

Une récente analyse de cycle de vie de Recyc-Québec (RECYC-QUÉBEC, 2015; cité par CMM, 2019) démontre l'importance de dévier le verre des zones d'enfouissement vu que le transport du verre à des fins de recyclage n'atteint pas le taux d'émission de GES causé par l'enfouissement d'une quantité de verre équivalente, malgré son poids et la distance parcourue.

Le GRAME réitère qu'il est nécessaire de remettre en question la collecte de méthode pêle-mêle. Elle conduit en effet à un risque de contamination double: le verre sortant des centres de tri affiche un taux de contamination d'au moins 30% par du papier déchiqueté, des matières organiques, et autres particules fines (ÉÉQ, 2019), mais il contribue aussi à la contamination d'autres matières recyclables. De surcroît, le verre brisé, en plus de constituer un danger lors de la manipulation par tri manuel, peut mener à des bris d'équipement.

Le verre sortant des centres de tri n'affiche donc pas la qualité qu'il pourrait avoir; l'absence actuelle d'un conditionneur de verre majeur au Québec suivant la fermeture de Klareco en 2013 accentue la nécessité d'obtenir un extrant de haute pureté suivant le tri.

Pourtant, le verre à la source peut représenter un gisement de haute valeur: en effet, une majorité des contenants de verre plat (vitres) ou alimentaires (pots de confiture, etc.) sont réalisés en verre clair, qui possède une valeur généralement plus élevée que le verre vert, brun ou mélangé (Recyc-Québec, 2018a). Le récupérer sans contamination constituerait donc une ouverture vers un marché à haut potentiel; il est présentement largement sous-valorisé en étant mélangé à d'autres matières.

Il existe présentement des initiatives de dépôt volontaire de verre à l'échelle locale et municipale: l'initiative Verre-Vert, qui encadre des projets de dépôt volontaire au MRC de Val St-François en Estrie, ainsi que les résultats d'une étude de Recyc-Québec sur le taux de récupération du verre de dépôt volontaire dans plusieurs municipalités à travers le monde (Deloitte & Recyc-Québec, 2018) démontrent que cette méthode de récupération a fait ses preuves. Plusieurs pays tels que la Belgique, l'Allemagne ou le Danemark adoptent cette méthode sur l'ensemble du territoire et affichent un taux de recyclage de type verre en verre de l'ordre des 80 à 90% (FEVE). En plus d'un taux de participation élevé, ces dépôts volontaires constituent une source de verre de haute qualité qui peuvent être directement acheminés vers des industries de recyclage de verre pour en obtenir du calcin (débris de verre permettant le recyclage de type verre en verre).

Le transport de la collecte du verre du type pêle-mêle apporte aussi son lot de pistes d'amélioration en vue de la qualité du tri: il est possible par exemple d'employer des camions compartimentés pour la collecte tels que dans la région de l'Eure en France (SYGOM, 2019), ce qui favorise dès lors un tri à la source sans pour autant augmenter le nombre de camions qui passent. Un compartimentage plus poussé permettrait également une collecte séparée du verre à partir des camions. Elle constituerait aussi une économie d'énergie, une baisse des coûts de transport ainsi qu'une réduction ultime des GES émis par la collecte des matières résiduelles.

Ces éléments reprennent l'objectif principal: obtenir un tri plus efficace du verre et donc un verre de meilleure qualité, disponible pour un recyclage de type verre en verre, voire une réutilisation du verre, qui empêche de ce fait la dévalorisation.

Le GRAME soutient par conséquent une logique d'économie circulaire: en valorisant davantage les matières résiduelles locales, on participe à l'engagement des citoyens ainsi qu'à la création d'un marché de plus haut potentiel aux retombées plus durables et aux moyens de production à plus grande efficacité énergétique. Il serait dès lors souhaitable que le projet de modification intègre pleinement le fait que, le plus possible, nos matières recyclables doivent être traitées localement.

ÉCO-CONCEPTION

Il est certain qu'un changement de paradigme dans notre gestion du verre nécessitera et sera grandement facilité par une amélioration des infrastructures techniques à disposition. Certaines solutions sont déjà mises en place ailleurs au Canada, notamment en Colombie-Britannique, où leur système de consigne intègre les bouteilles de vin, pots et autres contenants en verre (<https://www.return-it.ca/beverage/products/>). Des récupératrices automatisées pourraient être programmées facilement pour recevoir davantage de types de contenants ici au Québec, mais cela nécessiterait une impulsion provenant des autorités publiques. D'autres considérations quant à une bonification du système de consigne actuellement en vigueur au Québec seront abordées plus tard.

Pour l'instant, il est important de réitérer que le GRAME priorise les méthodes de réduction à la source et de réutilisation, soutenant le respect de leur place dans la logique des 3RV. Il appuie de ce fait l'effort de Recyc-Québec de soulever l'enjeu de la prolifération des Contenants à Remplissage Unique (CRU) par rapport aux Contenants à Remplissage Multiple (CRM), car il ne faut pas oublier que le recyclage, même lorsque effectué de la manière la plus efficiente, représente une source de dépense d'énergie et de ressources. En ligne avec cette position, le GRAME accueille agréablement les intentions de la CMM quant à l'interdiction des sacs de plastique à usage unique et souhaite que le gouvernement poursuive sur cette lancée en interdisant l'ensemble des objets en plastique à usage unique (bouteilles, ustensiles, etc.) et l'étendant à l'ensemble du territoire québécois. Toutefois, l'application de cette recommandation pourrait se traduire, en partie, par une pression plus forte sur l'utilisation du verre comme matériau. Dans ce contexte, les enjeux de réduction à la source, de récupération et de consignation des produits de verre s'avèreront de plus en plus prégnants.

Il faut dès maintenant mobiliser les acteurs privés et publics en vue d'une éco-conception des produits du verre. L'éco-conception se devra de respecter certains principes environnementaux prédéfinis tels qu'une optimisation dans l'utilisation des ressources, une capacité de réutilisation ou au minimum, un potentiel de recyclage et de valorisation. Des services, accessibles notamment par internet, se doivent d'être mis à disposition des entreprises afin d'accompagner leurs réflexions sur le sujet et l'implémentation de solutions concrètes. L'outil FEEL, initiative française d'aide à l'éco-conception des emballages, représente un exemple de piste à suivre (<https://feel.citeo.com/>). Il faut également étendre notre perception de l'éco-conception à l'ensemble des étapes du cycle de vie des produits du verre. Dans notre cas, l'écoconception et la mise en place de processus correspondants sont d'autant plus

intéressantes que le verre, lorsque non-contaminé, demeure une matière recyclable à 100% et à l'infini. Ainsi, les étiquettes plastiques adhésives que l'on retrouve sur une grande variété de bouteilles représentent actuellement une source de contamination dans le recyclage du verre et un défi pour de futures éco-conceptions (<http://www.verre-avenir.fr/Verre-environnement/Eco-conception>).

De par sa propension à la recyclabilité, le verre est un matériau qui se prête bien à l'organisation d'une économie circulaire. Cette dernière répondrait aux conclusions d'une étude de 2015, commandée par Recyc-Québec, encourageant notamment à la maximisation de l'utilisation du verre récupéré et le développement des filières de valorisation du verre (<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-projet-commercialisation-verre-recupere-rapport-complet.pdf>) Gaudreau Environnement, une compagnie québécoise basée à Victoriaville, produit des dalles écologiques provenant à 100% de matières recyclées (verre et plastique) (<https://bastacommunication.ca/lecoconception-une-revolution-indispensable/>). Cette voie est à encourager d'autant plus qu'une réussite dans la gestion du verre peut encourager des développements dans des secteurs de l'économie québécoise se prêtant moins au paradigme de l'économie circulaire.

POUR LA CONSIGNE

Bien que la méthode de dépôt volontaire ait fait ses preuves dans certaines zones désignées, le GRAME recommande de surcroît l'emploi d'outils provenant de l'éco-fiscalité afin d'encourager davantage un tri de verre sans contamination par la population ainsi que la récupération plus efficace de ce verre par les usines de tri et les récupérateurs de verre.

Parmi ces méthodes se trouve la consignation. Cet incitatif économique a déjà fait ses preuves: en effet, le taux moyen de récupération des CRM est de l'ordre des 95% depuis plusieurs années (Recyc-Québec, 2018) et de l'ordre des 70% pour certains CRU (Radio-Canada, 2018), contre un taux de recyclage global de seulement 37% pour le verre en général, incluant la collecte pêle-mêle. (Radio-Canada, 2019)

Puisque le taux absolu de la consigne au Québec n'a pas changé depuis 1984 (et de ce fait n'a pas été ajusté à l'inflation), elle a perdu un certain impact à titre d'incitatif. Selon les taux d'inflation affichés par la Banque du Canada (2019), elle devrait être au moins doublée, soit passer d'un minimum de 5 sous à environ 11 sous et d'un maximum de 30 sous à un maximum de 67 sous, afin de refléter l'impact initialement souhaité.

De plus, la consigne est limitée au niveau des contenants. Plusieurs récipients en verre tels que les bouteilles de vin ou spiritueux, ainsi que les contenants alimentaires (pots de confiture) auraient le potentiel d'être consignés, notamment en s'inspirant de l'exemple du programme Bag It Back de l'Ontario. L'équivalent ontarien de la Société des Alcools du Québec, la Liquor Board Control of Ontario (LCBO), constitue un ensemble de points de dépôt destinés non seulement à des contenants à remplissage multiple (bouteilles de bière), mais aussi de contenants à remplissage unique d'autres boissons alcoolisées (bouteilles de vins et spiritueux, canettes) (Bag it Back, 2019). Tel que mentionné précédemment, la Colombie-Britannique va plus loin en étendant le programme de consigne à tout contenant d'alcool, de boisson gazeuse et de jus de fruits de toutes matières recyclables à l'exception des contenants de lait.

Le Québec et le Manitoba sont les seules provinces canadiennes à ne pas avoir imposé de consigne sur les bouteilles de vin. Ce premier pas à franchir a déjà mobilisé plusieurs acteurs, notamment le syndicat des employés de la SAQ même (Radio-Canada, 16 Janvier 2019).

Le GRAME considère qu'il est temps d'emboîter le pas avec les autres provinces non seulement en appliquant une consigne aux bouteilles de vin, mais aussi les bouteilles de spiritueux et autres contenants de boissons alcoolisées.

En plus de représenter un outil efficace dans l'amélioration du recyclage, la consigne possède présentement un rôle non négligeable dans l'aide à l'inclusion sociale. Le GRAME souligne l'importance sociale des valoristes en raison de leur contribution à un retour plus élevé des contenants consignés. Un élargissement de la consigne permettrait de soutenir davantage ces acteurs souvent peu entendus de l'économie du recyclage.

Le GRAME soutient également une multiplication des mesures et initiatives de soutien du travail des valoristes telles que l'implantation des crochets de la campagne La Consigne J'accroche, car elles mettent en lumière le potentiel de revenu pour une population souvent vulnérable.

ÉCO-FISCALITÉ

La tarification incitative est l'approche directe considérée par le GRAME comme étant la plus optimale en matière de défraiement de la gestion des déchets. En effet, pour les villes, l'utilisation d'outils de l'écofiscalité permet une restructuration de l'offre de services et une diversification des stratégies de gestion des matières résiduelles favorisant une plus grande valorisation des matières. C'est l'augmentation de la redevance à l'enfouissement (au niveau gouvernemental), combinée à la mise en place d'une tarification à la collecte (au niveau municipal), qui permettront aux villes de mettre en œuvre des mesures concrètes et d'envergure pour réduire à la source et mieux valoriser les matières en verre.

Ce type de tarification s'inscrit parfaitement en cohérence avec le principe de pollueur-payeur reconnu par la Loi sur le développement durable. Les frais reliés à la collecte de déchets devant être déboursés par les citoyens/nes sont donc déterminés en fonction du volume, du poids et/ou de la quantité de levées de bac de leurs déchets.

La municipalité du Canton de Potton, en Estrie, est devenue la toute première ville québécoise à imposer une tarification de collecte d'ordures établie en fonction de la quantité de déchets produits par les ménages en 2013. Les résultats de cette initiative ne se sont pas fait attendre et sont sans équivoque : aujourd'hui, le Canton de Potton estime récupérer 83% de ses matières recyclables et 61% des matières organiques (Municipalité de Potton, 2019).

La ville de Beaconsfield est également devenue un leader dans le domaine de la tarification incitative au sein de l'agglomération de Montréal. Depuis le 7 janvier 2016, les Beaconsfielder ont introduit une nouvelle collecte robotisée de leurs déchets (Normandin, 2016). Cette collecte robotisée vient s'ajouter à la collecte normale hebdomadaire déjà en place et la tarification variable en fonction de l'utilisation s'ajoute en fin d'année à la tarification fixe du compte de taxe municipal. La décision du maire George Bourelle a été prise suite à un projet-pilote particulièrement concluant s'étant échelonné sur plus de douze mois et introduisant le principe de «pollueur-payeur» auprès de 253 familles de la ville. Il a été possible de constater une diminution de 35% des déchets produits par ces ménages par rapport au groupe de contrôle.

Pour le mois de janvier 2016, le pourcentage d'adresses présentant des ordures à la collecte était de 55% en moyenne, contrairement à un taux de 86% avant la mise en place de la tarification incitative. Cette baisse importante a notamment contribué à diminuer le nombre de camions nécessaires à la collecte (Normandin, 2016). En 2016, le taux de matières organiques retrouvées dans les ordures est passé de 48% en moyenne, comparativement à 61% pour l'année 2014. Entre 2013 et 2016, la quantité totale d'ordures ménagères s'est vu diminuer de 50%. Cette diminution fut accompagnée d'une augmentation très importante dans 1) la collecte des matières organiques (+120%), ainsi que dans 2) celle des résidus de construction rénovation et démolition (+156%) (Ville de Beaconsfield & EnviroRcube, 2017). C'est le signe d'une amélioration conséquente dans le tri des déchets à Beaconsfield, car la quantité totale de matières résiduelles n'a diminué que de 3% depuis 2013. Il est important de signaler que l'ensemble de ces améliorations ne sont pas uniquement attribuables à la collecte intelligente, mais à un ensemble de mesures entreprises par la municipalité, incluant l'amélioration de la collecte des résidus organiques et encombrants en 2015. Toutes ces améliorations contribuent à une transformation des pratiques à Beaconsfield, celle-ci passant d'un des plus gros générateurs d'ordures sur l'île de Montréal en 2013 à celui qui en produisait le moins en 2016 (Ibid.).

Le verre étant l'une des matières résiduelles les plus lourdes, il sera particulièrement visé par une tarification des déchets selon le poids. Toutefois, pour la même raison, cette dernière pourrait mener à des comportements visant à minimiser l'utilisation du verre au profit de matériaux plus légers, mais plus difficilement recyclables. Dans ce cas, la tarification des déchets doit être utilisée comme complément d'une réglementation plus coercitive (amendes et autres conséquences).

RÉFÉRENCES

Bag it Back, 2019. « Foire aux Questions. » *Bag it Back* <http://www.bagitback.ca/fr/residential/faq.shtml>

Banque du Canada, 2019. « Feuille de Calcul de l'inflation », *Banque du Canada*. Outil Web. <https://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), Juin 2019. « Rapport de consultation publique de la commission de l'environnement : Projet de modification du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 ». 74 pages.

Deloitte et Recyc-Québec, 25 juillet 2018. « Étude sur les dépôts volontaires de verre. », Rapport. 76 pages.

Duval, Alexandre, 14 novembre 2018. « La récupération de certains contenants en verre diminue au Québec », *Radio-Canada* <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1135657/recuperation-contenants-verre-quebec-consigne-bouteilles-diminue>

Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2019. « Bilan du plan Verre l'innovation : la solution pour le recyclage de 100 % du verre de la collecte sélective au Québec », 67 pages.

Municipalité de Potton. (2019). « Information concernant les matières résiduelles en 2019 ». En ligne :

[https://potton.ca/wp-content/uploads/2017/05/GMR_FR_EN_final-15-janvier.pdf] (consultée le 10 mai 2019)

Normandin, P-A. (5 février 2016). « Payer pour jeter: forte baisse des déchets à Beaconsfield », dans *La Presse* . En ligne :

[<https://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201602/05/01-4947506-payer-pour-jeter-forte-baisse-des-dechets-a-beaconsfield.php>] (consultée le 10 mai 2019)

The European Container Glass Federation (FEVE), 7 Février 2019. "Glass packaging recycling rate stable at 74%". Communiqué de presse. <https://feve.org/wp-content/uploads/2019/02/FEVE-Rec-Stats-2016-Press-Release-FINAL-07022019.pdf>

Radio-Canada, 16 Janvier 2019. « Un mouvement veut forcer la SAQ à consigner les bouteilles de vin », *Radio-Canada*

<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/le-15-18/segments/entrevue/102288/consigne-recyclage-verre-environnement>
Recyc-Québec, 2018. « Système de consignation ». 7 pages.

Recyc-Québec, 2018 (a). « Collecte sélective : Contenants de verre ». 3 pages.

Robillard, Jean Phillippe. 10 avril 2019. « Recycler le verre reste un défi », *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163614/recyclage-verre-quebec-enfouissement-depotoir-centre-de-tri>

Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du département de l'Eure (SYGOM), 2019. « Collecte en bennes bi-compartmentées ». <http://www.sygom.fr/la-collecte-en-bennes-compartmentees>

Ville de Beaconsfield & EnviroRcube. (2017). *Implantation de la collecte intelligente à la ville de Beaconsfield – Rapport final*. En ligne :

[<https://bit.ly/2Jh7Zl6>] (consultée le 10 mai 2019)